

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Saint-Brieuc, 10 février 2026

UNE NOUVELLE FILIÈRE AGRICOLE DURABLE SE CONCRÉTISE EN BAIE DE SAINT-BRIEUC

Porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération, le projet « Pérennes 22 » a été sélectionné pour entrer en phase de réalisation dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », opéré par la Banque des Territoires pour le compte de l'État. Cette sélection, assortie d'un financement maximal de près de 10 millions d'euros, permet au projet d'entrer en phase opérationnelle. Cette étape intervient 18 mois après son entrée dans le dispositif via la phase préparatoire dite « de maturation », lancée en mars 2024.

Un projet structurant pour le territoire

« Pérennes 22 » vise le développement de **3000 hectares de cultures fourragères pérennes**, principalement de **luzerne en baie de Saint-Brieuc**. Cette culture présente de nombreux atouts, notamment environnementaux :

- Améliorer la **qualité de l'eau**, de la **biodiversité** et des **sols** ;
- **Réduire les fuites d'azote** et lutter contre la prolifération des algues vertes ;
- Stocker le carbone et s'adapter aux **changements climatiques** ;
- Renforcer l'autonomie protéique des **élevages** locaux...

Au-delà de l'enjeu environnemental, le projet poursuit un objectif économique visant à **structurer cette filière locale, durable et compétitive**, capable de créer de la valeur pour les agriculteurs.

Une filière complète, de la parcelle à la transformation

Le cœur du projet repose sur la création d'une **filière de luzerne déshydratée**, forme la plus performante pour la conservation et la valorisation de cette culture. « Pérennes 22 » s'appuie pour cela sur différentes étapes de réalisation :

- Développement de **références techniques** (choix variétaux, itinéraires techniques les plus pertinents...) ;
- Actions de **recherche, de développement et d'évaluation** économique et environnementale ;
- **Accompagnement technique, conseils**, suivi individuel et collectifs renforcés des agriculteurs ;
- Construction et exploitation d'un **outil industriel mutualisé**.

Une usine de déshydratation, pierre angulaire du projet

La concrétisation de la filière repose sur la création d'une **usine de déshydratation de fourrages**, portée par la **SCIC Armor Déshy**, créée fin 2024. Cette usine permettra de :

- Sécuriser les **débouchés** pour les producteurs ;
- Améliorer la **valeur ajoutée** des productions locales ;
- Structurer durablement la **filière** ;
- Favoriser l'émergence d'un **modèle économique** viable à l'échelle du territoire.

Elle intégrera également une **activité de production de granulés de bois, renforçant sa cohérence énergétique et économique**.

Une étape décisive pour le projet d'usine de déshydratation des fourrages

L'aide accordée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » constitue une étape déterminante pour le projet. Elle complète un premier soutien de **2 millions d'euros obtenu auprès de l'ADEME**, dans le cadre de l'appel à projets sur le « développement de la filière granulés en France ». Ces financements permettent aujourd'hui de :

- **Franchir une étape importante vers le lancement de l'activité de la SCIC Armor Déshy ;**
- **Consolider le modèle économique de la future usine de déshydratation porté par la SCIC Armor Déshy ;**
- **Engager les phases opérationnelles du projet ;**
- **Poursuivre la mobilisation des agriculteurs et des partenaires.**



Un projet collectif et partenarial

Historiquement porté par **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, cheffe de file et responsable de son animation, en lien avec la **Chambre d'Agriculture** et le **Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc**, « Pérennes 22 » s'est progressivement élargi en phase de maturation dans l'optique de créer un écosystème économique compétitif, innovant et inclusif autour de la culture et de la valorisation des cultures fourragères pérennes. Cela s'est notamment traduit par l'intégration d'**acteurs économiques privés** des filières agricoles avec – de l'amont – **Cérence** (leader européen de production de semences de luzerne) et le **Groupe Solutions** (groupe breton réunissant trois négocies agricoles : GN Solutions, Demeuré et Bonenfant) – à l'aval – **Néolait**, **groupe Cargill**, la **SCIC Armor Déshy** (pour le projet d'usine de déshydratation de fourrages), la **Coopération Agricole Luzerne de France** et le **groupement d'agriculture biologique** des Côtes-d'Armor.

FOCUS – LA LUZERNE

La luzerne est une plante pluriannuelle qui reste dans les champs pendant 4 à 5 ans. Entre avril et novembre, elle est récoltée 4 à 5 fois par an et est utilisée dans l'alimentation des animaux d'élevage (ruminants majoritairement). Adaptée aux besoins de l'élevage local, la luzerne peut piéger l'azote dont les flux sont un facteur de prolifération des algues vertes.

Cette légumineuse riche en protéines « nettoie » les terres et les rend plus fertiles. De fait, elle nécessite moins d'engrais et de traitements phytosanitaires, ce qui – en plus de réduire la facture d'intrants pour les agriculteurs – constitue un atout supplémentaire pour la qualité de l'eau et la biodiversité. Enfin, sur le plan climatique, elle stocke davantage de carbone dans les sols que les cultures annuelles (blé, maïs, colza...) prédominantes sur le territoire et résiste bien aux fortes chaleurs appelées à se multiplier sous l'effet du changement climatique.

Les circuits de valorisation et de conservation de la luzerne doivent cependant être structurés localement pour qu'elle devienne attractive pour les agriculteurs. Le développement d'une usine de déshydratation permettra de créer une filière locale attractive en offrant aux agriculteurs une méthode de conservation optimale et des débouchés à même de stimuler son développement.

Pendant la période de repos de la luzerne (janvier à mars), l'usine produira des granulés de bois en ayant recours aux ressources locales.

À propos de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Saint-Brieuc Armor Agglomération est une communauté d'agglomération qui réunit 32 communes et plus de 150 000 habitants. Vibrantes et connectées, notre agglomération est un territoire où **qualité de vie et dynamisme économique se complètent**. La baie de Saint-Brieuc, joyau naturel, y offre un cadre exceptionnel pour se ressourcer et pratiquer des activités en plein air.

Ici, **innovation et entrepreneuriat se rencontrent**, de l'économie circulaire, en passant par l'artisanat et les nouvelles technologies. L'agglomération soutient également la **transition écologique, la créativité et la coopération locale** pour construire un territoire durable, attractif et où les entreprises, les habitants et les visiteurs y trouvent l'inspiration, les ressources et une ambition partagée.

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- **Est mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr

Contacts presse :

Saint-Brieuc Armor Agglomération – 5 rue du 71^e RI – Saint-Brieuc – communication@sbaa.fr

Baptiste Duault, chargé de la mobilisation des agriculteurs : baptiste.duault@sbaa.fr

Bertrand Soviche, chargé de projet déshydratation des fourrages et cultures pérennes : bertrand.soviche@sbaa.fr

Banque des Territoires – Direction régionale Bretagne – Groupe Caisse des Dépôts

Clarisse Chalin : clarisse.chalin@caissedesdepots.fr – 06 85 70 54 84

Estelle Wimel : estelle.wimel@caissedesdepots.fr – 06 86 06 29 82

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 48 75 64 58